

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

8 mars 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, mardi le 8 mars 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

*En raison des mauvaises conditions météorologiques, les membres du conseil ont reporté la séance ordinaire prévue lundi le 7 mars au mardi 8 mars 2011.*

Présences Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, et Clément Galipeau.

Absences La conseillère Ginette Lamoureux Messier et le conseiller Richard Désourdy sont absents.

Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur Luc Marchessault ainsi que deux citoyens sont aussi présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

**ADMINISTRATION**

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010
6. Paiement des honoraires pour la vérification 2010
7. Mandat pour la vérification 2011
8. Atelier de formation offert par Me Elaine Francis : « Contrats pour les services professionnels ; Système d'évaluation qualitative ; Comité de sélection »
9. Lettre de directives et de recommandations du M.A.M.R.O.T.

**COMMUNICATIONS**

10. Compte-rendu de la rencontre du comité des communications

**SECURITÉ PUBLIQUE**

11. Avis de motion pour un règlement modifiant la numérotation de l'article 9 du règlement no. 108-10 concernant le commerce de regrattier
12. Rapport du chef pompier
13. Compte-rendu de la rencontre du comité incendie du 16 février dernier
  - Calendrier des visites résidentielles
  - Cellulaire pour l'assistant-chef
  - Engagement d'un pompier
  - Responsabilité du service de protection contre l'incendie
  - Inscriptions au camp de cadets
  - Mise à jour de l'entente entre la Municipalité de Saint-Armand et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie pour le service des Premiers Répondants
14. Demande de rencontre par la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
15. Confirmation de la disponibilité de la salle communautaire en cas de sinistre au Manoir Philipsburg

**VOIRIE MUNICIPALE**

16. Rapport de l'inspecteur municipal
17. Formation RBQ pour l'inspecteur municipal
18. Remerciements de la Légion Canadienne pour le don pour le déneigement du stationnement
19. Suivi du dossier d'implantation d'un bureau d'information touristique sur la Route 133

**HYGIENE DU MILIEU**

20. Subvention du Fonds Écomunicipalité IGA pour 5 collecteurs de piles usagées

**URBANISME ET ZONAGE**

21. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
22. Modification de la résolution no. 09-09-200 concernant le projet d'installation d'une antenne par Vidéotron
23. Dérogation mineure pour le 721 chemin Champlain
24. Demande à la C.P.T.A.Q. DE Madame Nathalie Rippert et Monsieur Bernard Delacour
25. Requête en acquisition judiciaire du droit de propriété concernant le lot 136 du cadastre officiel du Village de Philipsburg

## LOISIRS ET CULTURE

26. Entretien de la butte de fleurs
27. Suivi du dossier de l'accès des citoyens à la bibliothèque Léon-Maurice-Côté de Bedford
28. Projet d'insonorisation de la salle communautaire

## AFFAIRES EXTERIEURES

29. Rapport de la MRC
30. Autorisations demandées par la S.I.T.E. concernant l'évènement de la CCLACC
31. Plan publicitaire avec Les Croisières du Lac Champlain
32. Projet de bouées riveraines de sensibilisation concernant les tortues de la baie Missisquoi, à l'attention des usagers nautiques
33. Demande d'appui financier par la Société d'histoire et de patrimoine de Frelighsburg
34. Journée de l'abeille à miel 2011
35. Demande d'appui des municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur concernant le développement éolien
36. Appui au recensement fédéral 2011
37. Varia
  - Local du 201, Philips pour la Station Communautaire
  - le comptoir du 203, Philips
38. Levée

### 11-03-035 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : L'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le VARIA ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉ

### 11-03-036 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit adopté tel que rédigé et lu par les membres du Conseil.

ADOPTÉ

### 4. COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

TOTAL DES SALAIRES PAYÉS EN FÉVRIER 2011 : 20 002.08 \$

#### LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER 2011 :

C1100127	M.R.C. Brome-Missisquoi	195.00
C1100128	École Jean-Jacques Bertrand	500.00
C1100129	Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund	500.00
C1100130	La mutuelle des municipalités du Québec	1000.00
C1100131	La tournée des 20	500.00
C1100132	Hélène Paraire	34.60
C1100133	Monette Andrew	104.00
C1100134	Jean Trudeau	75.19
C1100135	Société canadienne des postes	102.72
C1100136	Rose Claire	320.00
C1100137	Rose Claire	320.00
C1100138	Brassard France	250.00
C1100139	Bourdages Lise	797.48
C1100140	Société Canadienne des Postes	743.36
I0110014	Receveur général	943.46
I0110015	Ministre du Revenu	2090.11
I0110016	Banque HSBC Canada	3738.57
I0110017	Hydro Québec	288.43

I0110018	Hydro Québec	295.23
I0110019	Hydro Québec	60.08
I0110020	Bell Canada	55.77
I0110021	Bell Canada	282.45
I0110022	Bell internet Haute vitesse affaires	87.66
I0110023	Bell Canada	96.30
I0110024	Bell Mobilité	331.76
I0110025	Telus	553.27
I0110026	Banque HSBC Canada inc.	3 808.13

**Total des comptes payés** **18 073.57\$**

**LISTE DES COMPTES À PAYER :**

C1100141	Jacqueline C. Chisholm	35.21
C1100142	Colette Litjens	818.84
C1100143	Luc Marchessault	723.50
C1100144	Jacques Pelletier	22.00
C1100145	Boucher Daniel	45.00
C1100146	Galipeau Clément	178.28
C1100147	M.R.C. Brome-Missisquoi	39 518.00
C1100148	Ministre des Finances	127.00
C1100149	Régie Intermun. Élimination Déchets	824.34
C1100150	Christiane Dubé	60.00
C1100151	Arlette Arpin	60.00
C1100152	Stelem	412.41
C1100153	Les Pétroles Dupont inc.	9 920.96
C1100154	Propane du Suroit	2 538.08
C1100155	Aquatech Soc. Gestion de l'eau	1 376.85
C1100156	Graymont (Qc) inc.	913.57
C1100157	Les Editions Juridiques FD	86.10
C1100158	Federation Québécoise des municipalités	11.14
C1100159	Hugh Symington	29.62
C1100160	Papeterie Coupal	446.46
C1100161	CDS Produits de Bureau inc.	191.43
C1100162	Corporation informatique	336.08
C1100163	L.Bourgea & Fils inc.	970.04
C1100164	J.O. Lévesque Ltée	427.47
C1100165	Pièces d'Autos de Bedford	1 120.97
C1100166	Sifto Canada	5 175.25
C1100167	Centre du pneu F.M.L. inc.	609.49
C1100168	MotoSport G & L enr.	215.70
C1100169	R. Nicholls Distributors inc.	2 594.16
C1100170	Stéphane Pelletier	1 550.00
C1100171	Vikanne enr.	28.46
C1100172	Acklands Grainger inc.	11 354.30
C1100173	Receveur general du Canada	458.00
C1100174	Services sanitaires G. Campbell inc.	148.10
C1100175	L'homme & fils enr.	1 263.59
C1100176	Entreprises Électriques de Bedford	1 129.75
C1100177	Location Florabec inc.	1 095.27
C1100178	Atelier de mécanique mobile de l'estrie	2 979.14
C1100179	Bock inc.	300.09
C1100180	Restaurant chez Pépé	405.70
C1100181	Groupe Maska inc.	197.54
C1100182	Würth Canada Limitée	818.43
C1100183	Previmed inc.	71.60
C1100184	HQ distribution inc.	1 360.95
C1100185	CSE Incendie	4 897.95
C1100186	Francis Picard	101.39
C1100187	Logiciels Première Ligne	549.57
C1100188	Sani-Eco inc.	395.37
C1100189	Réseau mobilité plus	224.32
C1100190	SP.Groen	48.00
C1100191	Biolab	190.25
C1100192	Magasin General Pike-River	149.91
C1100193	Astronautes Communication inc.	797.48
C1100194	Lamothe Energie	293.00
C1100195	Marielle Cartier	43.00
C1100196	Messier Ginette Lamoureux	38.00

C1100197 Symington Grant	883.75
C1100198 Monette Andrew	442.50
C1100199 Joël Gendreau	186.00

**Total des comptes à payer** **102 189.36 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

**11-03-037** Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

**QUE :** les comptes ci hauts mentionnés au montant de 20 002.08 \$ de 18 073.57 \$ et de 102 189.36 \$ soient acceptés et payés ainsi que les factures suivantes:

- CSE Incendie et sécurité inc.: 5 240.55 \$
- Garage P.Messier : 917.11 \$

**ADOPTÉ**

**11-03-038** **FACTURE DE CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.**

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

**QUE :** la facture no. Q5806-1 de CSE Incendie et Sécurité Inc., datée du 4 novembre 2010, pour de l'équipement de sauvetage en espaces clos, soit payée à même le budget 2011 d'immobilisations du service de protection contre l'incendie;

**QUE :** la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne à Pike-River.

**ADOPTÉ**

**5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 a été déposé par la directrice générale Jacqueline C. Chisholm.

**11-03-039** **6. PAIEMENT DES HONORAIRES POUR LA VÉRIFICATION 2010**

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

**QUE:** la Municipalité approuve la facture Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 8 829.19 \$, taxes incluses, pour la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

**ADOPTÉ**

11-03-040 7. MANDAT POUR LA VÉRIFICATION 2011

Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE: La Municipalité de Saint-Armand mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, au coût de 7 950 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

11-03-041 8. ATELIER DE FORMATION OFFERT PAR ME ÉLAINE FRANCIS : « CONTRATS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS ; SYSTÈME D'ÉVALUATION QUALITATIVE ; COMITÉ DE SÉLECTION »

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QUE: les personnes suivantes soient autorisées à s'inscrire à la formation sur les contrats pour les services professionnels, système d'évaluation qualitative et comité de sélection offerte par Me Élane Francis au coût de 25 \$ chacun, plus les taxes :

- la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm
- l'inspecteur municipal, Luc Marchessault
- le conseiller, Clément Galipeau

ADOPTÉ

9. LETTRE DE DIRECTIVES ET DE RECOMMANDATIONS DU M.A.M.R.O.T.

Suite à une plainte reçue par le M.A.M.R.O.T contre la municipalité, le sous-ministre, Monsieur Marc Lacroix, émet ses commentaires, directives et recommandations aux membres du Conseil. La lettre est lue par le maire. La lettre sera publiée de la manière prévue pour la publication des avis publics.

10 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Monsieur le conseiller, Daniel Boucher, fait un bref compte-rendu de la rencontre du 21 février dernier.

11-03-042 11. AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LA NUMÉROTATION DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT NO. 108-10 CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marielle Cartier, à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce Conseil proposera l'adoption d'un règlement devant porter le numéro 111-11, RÈGLEMENT MODIFIANT LA NUMÉROTATION DE L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT NO. 108-10 CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER. Une dispense de lecture est demandée.

12. RAPPORT DU CHEF POMPIER

Monsieur Symington fait son rapport.

13. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ INCENDIE DU 16 FÉVRIER DERNIER

11-03-043 CALENDRIER DES VISITES RÉSIDENTIELLES

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

QU' un calendrier des résidences à visiter, établi sur une période de 5 ans, devra être déposé afin d'équilibrer le budget;

QU': un maximum de deux (2) visites sont allouées par résidence;

QUE : les pompiers effectuant les visites résidentielles seront payés sur présentation des rapports de visites;

QU' : une visite effectuée équivaut à une heure payable.

ADOPTÉ

11-03-044 CELLULAIRE POUR L'ASSISTANT-CHEF

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QU': un montant de 70 \$ par mois soit alloué à Andrew Monette, assistant-directeur, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire;

QUE : ce montant soit versé en quatre versements au mois de mars, juin, septembre et décembre, en même temps que l'allocation de dépenses.

ADOPTÉ

11-03-045 ENGAGEMENT D'UN POMPIER

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE: Matthew Maigar soit engagé comme pompier volontaire au taux de 15 \$ l'heure.

ADOPTÉ

RESPONSABILITÉ DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE (LIMITE, SINISTRE, NEIGE)

Aucune résolution.

11-03-046 INSCRIPTION DE DEUX CADETS A UN CAMP DE CADETS AUX ÉTATS-UNIS

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QUE: les deux (2) cadets soient inscrits au camp de cadets aux Etats-Unis au coût de 600 \$ US pour les deux.

ADOPTÉ

11-03-047 **MISE À JOUR DE L'ENTENTE AVEC L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE**

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

**QUE:** l'entente entre la Municipalité de Saint-Armand et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie pour le service des Premiers Répondants soit mise à jour et que le maire Réal Pelletier soit le signataire.

**ADOPTÉ**

14. **DEMANDE DE RENCONTRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11-03-048 15. **CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE EN CAS DE SINISTRE AU MANOIR PHILIPSBURG**

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

**QUE:** la municipalité de Saint-Armand atteste qu'en cas de sinistre au Manoir Philipsburg inc., les résidents pourront être temporairement dirigés vers la salle communautaire de Saint-Armand située au 444, chemin Bradley.

**ADOPTÉ**

16. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Rien à signaler.

11-03-049 17. **FORMATION RBQ POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

**QUE :** la cotisation annuelle 2011, pour être membre de l'Association Provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, soit payée pour l'inspecteur municipal au coût de 620 \$ plus les taxes ;

**QUE:** l'inspecteur municipal, Luc Marchessault, soit autorisé à l'inscrire à deux (2) formations offertes par l'APCHQ soit :

- Administration : 1 006.50 \$
- Exécution de travaux de construction : 705.50 \$, incluant le matériel de formation et les taxes.

**ADOPTÉ**

18. **REMERCIEMENTS DE LA LÉGION CANADIENNE POUR LE DON POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT**

La carte de remerciements est déposée.

19. **SUIVI DU DOSSIER D'IMPLANTATION D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE SUR LA ROUTE 133**

Le Ministre des Transports est favorable à l'implantation d'un lieu d'accueil et de renseignements touristiques sur la propriété du 88, route 133, sauf que les bâtiments seront démolis, ceux-ci n'étant pas conformes aux normes du Ministère du Tourisme.

20. **SUBVENTION DU FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA POUR 5 COLLECTEURS DE PILES USAGÉES**

La demande de subvention au Fonds Éco municipalité IGA pour 5 collecteurs de piles usagées a été acceptée.

21. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BATIMENTS**

Le rapport est déposé.

11-03-050

22. **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 09-09-200 CONCERNANT LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE PAR VIDÉOTRON**

**CONSIDÉRANT QUE :** Vidéotron Ltée projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT QUE :** la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne (s) de radiocommunications et de radiodiffusion, sur les parties de lots 30 et 31;

**CONSIDÉRANT QUE :** la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de Loi sur la radiocommunication;

**CONSIDÉRANT QUE :** la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet à la Municipalité de Saint-Armand d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis;

**CONSIDÉRANT QU' :** après analyse du dossier, la Municipalité de Saint-Armand estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion présenté par Vidéotron Ltée;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu**

D'exempter le projet soumis par Vidéotron Ltée, et prévu d'être implanté sur les parties de lot 30 et 31, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada;

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron Ltée à l'attention de Claude Fleury.

**ADOPTÉ**

11-03-051

23. **DÉROGATION MINEURE POUR LE 721 CHEMIN CHAMPLAIN**

**CONSIDÉRANT :** la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Pierre Langevin concernant le surplomb de la corniche du bâtiment situé au 721 chemin Champlain sur l'emprise du chemin municipal;

**CONSIDÉRANT :** la discussion du Comité Consultatif d'Urbanisme concernant la régularisation d'une situation existante depuis le début de la construction du bâtiment et ayant un droit acquis;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme fait lors d'une réunion tenue le 17 février 2011 à l'effet que ladite demande devrait être accordée telle que présentée;



En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QUE: la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Pierre Langevin pour la propriété du 721, chemin Champlain, soit acceptée.

ADOPTÉ

11-03-052

24. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DE MADAME NATHALIE RIPPERT ET MONSIEUR BERNARD DELACOUR

CONSIDÉRANT QUE : Madame Nathalie Rippert et monsieur Bernard Delacour, propriétaires du 192, chemin des Érables à Saint-Armand, situé sur le lot 322 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, désirent aménager trois (3) chambres dans le but de louer et une salle à manger;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande ne contrevient en rien à la réglementation municipale présentement en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand appuie la demande de Madame Nathalie Rippert et Monsieur Bernard Delacour présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'effet d'aménager trois (3) chambres à louer et une salle à manger au 192, chemin des Érables à Saint-Armand, sur le lot 322 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest.

ADOPTÉ

La conseillère Ginette Lamoureux Messier arrive à 21h15.

25. REQUÊTE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ CONCERNANT LE LOT 136 DU CADASTRE OFFICIEL DU VILLAGE DE PHILIPSBURG

Une requête en acquisition judiciaire du droit de propriété concernant le lot 136 appartenant à Gestion Luc Dupuis Inc. sera présentée devant le tribunal, le 22 mars 2011, afin de corriger les titres de Gestion Luc Dupuis inc.

11-03-053

26. ENTRETIEN DE LA BUTTE DE FLEURS

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QU' : la butte de fleurs « ST-ARMAND », à l'intersection des chemins St-Armand et Luke, soit entretenue par les personnes suivantes : Francine Chabot, Marcelle Dalpé, et Angela Pelletier, au tarif de 12 \$ l'heure.

ADOPTÉ

11-03-054

27. SUIVI DU DOSSIER DE L'ACCÈS DES CITOYENS À LA BIBLIOTHÈQUE LÉON-MAURICE-CÔTÉ DE BEDFORD

CONSIDÉRANT QUE : la bibliothèque Léon-Maurice-Côté ne peut plus accepter l'abonnement des résidents de Saint-Armand puisque celle-ci n'est pas affiliée au Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie, « Réseau Biblio de la Montérégie » :

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand serait prête à s'affilier à « Réseau Biblio de la Montérégie » pour que se résidents aient accès à une bibliothèque;

En conséquence,

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QU' : une demande soit faite à la Ville de Bedford afin de connaître leur intérêt à une entente de partage du local de la bibliothèque Léon-Maurice-Côté ;

QUE : dans l'affirmative la Ville de Bedford propose une ventilation des coûts afférents à une telle entente.

ADOPTÉ

11-03-055

28. PROJET D'INSONORISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu

QU' : la compagnie L'audiom soit engagée pour l'installation de panneaux d'insonorisation dans la salle communautaire :

- Panneaux de 2 pieds par 4 pieds tout le tour de la salle,
- 4 Panneaux de 4 pieds par 8 pieds sur les angles du côté ouest de la salle,
- couleur : no. 1201 « Windblown » ;
- prix : 14.95 du pied carré,  
59 \$ de l'heure pour l'installation, plus les taxes

ADOPTÉ

29. RAPPORT DE LA MRC

Monsieur le maire fait son rapport.

30. AUTORISATIONS DEMANDÉES PAR LA S.I.T.E. CONCERNANT L'ÉVÈNEMENT DE LA CCLACC

Le sujet est reporté à la séance du mois d'avril.

11-03-056

31. PLAN PUBLICITAIRE AVEC LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE : la compagnie Les Croisières du Lac Champlain exploite un navire de croisière sur la partie québécoise du La Champlain naviguant entre Venise-en Québec, Clarenceville et Saint-Armand (secteur Philipsburg);

CONSIDÉRANT QUE : la compagnie Les Croisières du Lac Champlain offre de la visibilité aux commerces, organisations et municipalités de la région pour les faire connaître aux passagers ainsi qu'à la clientèle visée par sa publicité et son site internet;

CONSIDÉRANT QUE : la compagnie Les Croisières du Lac Champlain a n plan de publicité qui offre aux partenaires et aux municipalités différents avantages en fonction du montant versé;

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QUE: la municipalité de Saint-Armand s'engage à payer en publicité un montant de 2 500 \$ ;

QU' : en échange, la municipalité reçoit les services mentionnés dans le plan publicitaire, tel que présenté par la compagnie Les Croisières du Lac Champlain ;

QUE : le paiement sera versé en totalité avant le 1<sup>er</sup> juin 2011 ;

QUE : Monsieur Réal Pelletier, maire, soit autorisé à signer l'entente proposée par la Compagnie Les Croisières du Lac Champlain ;

ADOPTÉ

**32. PROJET DE BOUÉES RIVERAINES DE SENSIBILISATION CONCERNANT LES TORTUES DE LA BAIE MISSISQUOI, À L'ATTENTION DES USAGERS NAUTIQUES**

Monsieur le maire rencontrera Madame Caroline Belair de Conservation de la Nature le 25 mars prochain à ce sujet.

11-03-057

**33. DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE PATRIMOINE DE FRELIGHSBURG**

**CONSIDÉRANT QUE :** les cinq (5) églises de Saint-Armand, la Fabrique de la Paroisse St-Philippe, le Philipsburg United Church, le St-James the Less Church, le St-Paul's Anglican Church et la Fabrique Notre-Dame-de-Lourdes, ont appuyé très fortement l'initiative de la Société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg pour leur projet de production de guides pour la Tournée des églises;

**CONSIDÉRANT QUE :** ladite Société souhaite une contribution financière de 870 \$ de la part de la Municipalité de Saint-Armand;

**Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu**

**QU' :** la municipalité de Saint-Armand accepte de contribuer financièrement au projet de production de guides pour la Tournée des églises présenté par la Société d'Histoire et de Patrimoine de Frelighsburg avec un montant de 870 \$ ;

**QUE :** la municipalité de Saint-Armand désire recevoir une copie du guide produit pour chaque église.

**ADOPTÉ**

**34. JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL 2011**

Aucune résolution.

11-03-058

**35. DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, LACOLLE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE ET SAINT-JACQUES-LE-MINEUR CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

**CONSIDÉRANT** que deux projets éolien ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec,

**CONSIDÉRANT** que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés,

**CONSIDÉRANT** que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont :

---

Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.  
Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.  
Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.  
Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

---

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec,

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale,

**CONSIDÉRANT** que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée,

**CONSIDÉRANT** être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués,

**CONSIDÉRANT** qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montréalais,

**CONSIDÉRANT** que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités,

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montréalaise.

**Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Ginette Lamoureux Messier  
et résolu**

**QU' :** la municipalité de Saint-Armand adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

**ADOPTÉ**

11-03-059

**36. APPUI AU RECENSEMENT FÉDÉRAL 2011**

**Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu**

**QUE :** le conseil de la municipalité de Saint-Armand appuie la Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

**ADOPTÉ**

11-03-060

**INTERNET HAUTE VITESSE**

**Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu**

**QUE:** les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Armand sont d'avis que pour être cohérent, le gouvernement devrait s'assurer que le service d'Internet Haute Vitesse soit disponible pour tout le monde avant d'inviter les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne ;

**QUE :** copie de la présente soit acheminée à madame Frédérique Naud et Monsieur Clemmans au Ministère des infrastructures au fédéral.

**ADOPTÉ**

**37. VARIA**

11-03-061

**LOCAL 201 RUE PHILIPS**

**Il est proposé par Clément Galipeau  
appuyé par Marielle Cartier  
et résolu**

**QUE:** le local du 201, rue Philips soit dorénavant occupé par les personnes responsables de la station communautaire.

**ADOPTÉ**

11-03-062

**38. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Serge Courchesne  
et unanimement résolu**

**QUE :** la séance soit levée à 23H10.

**ADOPTÉ**

---

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
Jacqueline C. Chisholm

---

**MAIRE**  
Réal Pelletier